

## **DECISION COMMUNAUTAIRE 2026\_067**

### **Objet : Acquisition et maintenance de DecaPocket, une application de recherche documentaire du réseau L'ESCAPADE**

Le Président de la Communauté d'agglomération Cœur de Flandre,

Vu les articles L. 5211-10 et L. 5211-11 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération 2026/039 du Conseil communautaire adoptée le 11 avril 2026 qui autorise le Président à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres de fournitures et de services au seuil défini par décret pour les marchés de fournitures et de services (216 000 € HT depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2026) ;

Vu l'article R. 2122-3 du Code de la commande publique qui dispose que « l'acheteur peut passer un marché sans publicité ni mise en concurrence préalable lorsque les travaux, fournitures ou services ne peuvent être fournis que par un opérateur économique déterminé, pour l'une des raisons suivantes, (...) l'exigence de droits d'exclusivité, notamment des droits de propriété intellectuelle » ;

Considérant la compétence de Cœur de Flandre agglo dans la coordination du réseau de lecture publique « L'ESCAPADE », issu de la fusion des réseaux La Serpentine et 'T Boekhuus, créés le 1<sup>er</sup> janvier 2020. Cette fusion a été entérinée par délibération communautaire n°2023/015 en date du 07 février 2023 ;

Considérant l'intérêt de l'application Bibenpoche, outil numérique permettant aux lecteurs adhérents de consulter le catalogue, de réserver des documents, et contribuant ainsi à l'amélioration de l'offre de services proposée au public ;

Considérant l'absence annoncée de mise à jour de l'application Bibenpoche, susceptible d'engendrer à terme des risques en matière de sécurité pour le portail web du réseau L'ESCAPADE ;

Considérant, par ailleurs, que la société Decalog, prestataire assurant la maintenance du système intégré de gestion de bibliothèques et de médiathèques(SIGB) et du portail web du réseau L'ESCAPADE, développe une solution alternative visant à substituer à l'application Bibenpoche, dont la disparition est à prévoir ;

### **DECIDE**

**Article 1 :** De signer le contrat relatif à l'acquisition et à la maintenance de DecaPocket avec la société DECALOG sise 2B Avenue Pierre de Coubertin 38170 SEYSSINET PARISSET

**Article 2 :** Le montant de l'acquisition est de 2 910 € TTC et le montant de la maintenance annuelle est de 432 € TTC ;

**Article 3 :** Ampliation de la présence décision est faite à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Dunkerque pour contrôle de légalité
- Monsieur le Trésorier d'Hazebrouck
- Monsieur le Directeur Général des Services et aux services concernés, pour information et compte-rendu au Conseil de Communauté.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**Fait à Hazebrouck, le** *07 mai 2026.*

**Par délégation,  
Le Vice-Président en charge de la  
culture, de l'attractivité et l'identité du  
territoire, du tourisme et de la cité de la  
bière**

**César STORET**

